

ANDORRE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. **L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.**

Nombre de postes offerts	6 postes seront proposés en 2025-2026.
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Andorre	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française • Âge : être âgé(e) de 20 à 30 ans au 31/12/2025 • Niveau de langue : niveau A2 en catalan <u>ou</u> en espagnol (le catalan est la seule langue officielle du pays mais l'espagnol est la première langue d'usage au quotidien) • Statut : étudiants, non-étudiants • Scolarité secondaire : <p>Avoir effectué la majorité de sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'études demandé et disciplines acceptées : <p>Avoir validé au minimum une L3 au moment du dépôt du dossier dans l'un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication, multimédia et journalisme ; - Didactique des langues ; - Langues et civilisations (LLCE) ; - Langues étrangères appliquées (LEA) ; - Lettres ; - Linguistique ; - Sciences de l'éducation ; - Sciences humaines et sociales. <p>Les assistants doivent avoir un passeport valide jusqu'à la fin de la mission, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026.</p> <p>Les candidats non-étudiants doivent se référer à la procédure indiquée dans la rubrique « 3. Vous n'êtes plus étudiant(e) et n'êtes plus en contact avec vos</p>



	<p>professeurs » du site internet de France Éducation international. Sur ADELE, ils devront obligatoirement fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'étape 5, dans le champ « éléments spécifiques », une lettre de recommandation d'un ancien professeur, tuteur de stage ou employeur à l'étape 2, dans le champ « diplôme/certificat » de la langue concernée un justificatif du niveau de langue (certification, relevé de notes, attestation signée d'un professeur ou d'une école de langue, preuve de séjour long dans un pays de la langue concernée).
Villes ou régions d'affectation	<p>Communes d'Andorre-la-Vieille, Encamp et Ordino. Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Collèges et lycées des systèmes éducatifs andorran et espagnol*. <i>*3 systèmes éducatifs publics (laïcs et religieux) cohabitent en Andorre: andorran, français et espagnol.</i></p>
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de juin 2025.</p> <p>Contrat 10 mois (1^{er} septembre 2025 - 30 juin 2026)</p>
Temps de travail et de congés	<p>15 heures par semaine (cours en présence et réunions de coordination avec les professeurs et les équipes pédagogiques). Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 1100 € nets mensuels.</p> <p>Installation Les frais de voyage, d'assurance santé, de nourriture et de logement sont à la charge des assistants. Aide à la recherche de logement et à la réalisation des démarches concernant la demande de carte de séjour andorrane. Cours de catalan offerts gratuitement par le Département de la Culture du Gouvernement d'Andorre afin de faciliter l'intégration en Andorre des assistants.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de boursier de l'État andorran (il n'est ni salarié, ni étudiant).</p>
Permis de travail et visa	<p>À l'occasion d'une journée d'accueil qui sera organisée en Andorre en septembre 2025, le ministère andorran de l'Éducation remettra aux assistants les formulaires de demande de carte de séjour (« tràmit F » du département andorran d'immigration). L'obtention de la carte de séjour est gratuite. Pour la solliciter, outre les formulaires remplis, les assistants devront fournir :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - un passeport valide jusqu'à la fin de la mission, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026 ; - un extrait de casier judiciaire apostillé (apostille de La Haye) ; - un récépissé d'assurance privée indiquant qu'ils seront couverts pendant leur séjour en Principauté d'Andorre.
Couverture sociale	<p>Les assistants souscrivent à leurs frais une assurance maladie-décès-rapatriement privée et une assurance de responsabilité civile afin d'obtenir leur carte de séjour en Andorre.</p> <p>Les assistants ne sont pas inscrits à la sécurité sociale andorrane.</p> <p>L'Andorre ne faisant pas partie de l'Union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) n'est pas valable en Andorre. Il est néanmoins recommandé de faire une demande de carte européenne en cas d'éventuels déplacements à titre privé en Espagne, pays frontalier.</p>
Formation	<p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+.</p>
Réunion d'information	<p>Le ministère andorran de l'Éducation, en collaboration avec l'ambassade de France en Andorre, organise en septembre une réunion d'accueil pour guider les assistants dans leurs démarches administratives et leur présenter les établissements scolaires andorrans.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade de France en Andorre : https://ad.ambafrance.org Ministère andorran de l'Éducation : https://www.educacio.ad/ Site officiel du tourisme en Andorre : https://visitandorra.com/fr/</p> <p>Réseaux sociaux :</p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement de contrat pour une année consécutive	<p>Les renouvellements ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est donnée aux nouveaux candidats.</p>
Témoignages	<p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international.</p>

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.